

## PROCÈS VERBAL RÉUNION DU BUREAU Jeudi 06 Mai 2010 - 9h15 - INRA - CESTAS Pierroton

### Relevé de décisions

Le 06 mai de l'année deux mille dix à neuf heures quinze, les membres du Bureau de l'Association Xylofutur se sont réunis à l'INRA de Cestas Pierroton, sur convocation du Président et conformément à l'article 13 des Statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents ou représentés en entrant en séance et qui est annexée au procès-verbal de la réunion.

#### Membres du Bureau présents ou représentés

CARNUS Jean-Michel, INRA - CHANTRE Guillaume, FCBA - CHAPERON Henry, CAFSA - CHARRIER Bertrand, UPPA - DELAS Joël, TEMBEC TARTAS - GOURDET Sébastien, ETFA - GRIGAUT Guillaume, CIBA - LAURENT Catherine, FFB Aquitaine - LESGOURGUES Yves, CRPF - LOBET Benjamin, CCI des LANDES - MENAUT Dominique -FORESTIERE de GASCOGNE - MORLIER Pierre, Vice-Président Pôle Xylofutur - PLANTIER Eric, FP BOIS et Président FIBA - POMMIER Jean-Claude, UB1 - SENS Denis, TEMBEC R&D - TASTET Vincent, PFT Aquitaine Bois - VIERGE Gérard - BEYNEL MANUSTOCK - VINCENT Marc, SMURFIT KAPPA ROL PIN Président Pôle Xylofutur.

#### Membres du Bureau excusés

BEYNEL Jacques, BEYNEL MANUSTOCK -- CASTAGNET Christian, CASTAGNET DUMOU - DAVEZAC Robert, SMURFIT KAPPA COMPTOIR DU PIN - NAPIAS Gérard et HELOU Enaut, ETFA - PINAUDEAU Christian, SYSSO - STAAT Frédéric, FCBA

#### Invités Présents

BEY Jean-Luc, Commissaire aux Comptes Durand et associés - COSSON Martine, Conseil Scientifique - DROUINEAU Sébastien, CRPF -LARRIEU-MANAN Annick - LATOUR Stéphane, Directeur FIBA et Pôle Xylofutur - NOTHIAS Jean-François -

Marc Vincent préside la séance. Il est assisté par Pierre Morlier, Vice-Président ; Stéphane Latour, Directeur; Annick Larrieu-Manan, Responsable Animation et Communication Xylofutur; Jean-François Nothias Responsable développement Xylofutur.

Le Président aborde ensuite l'ordre du jour.

#### 1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU BUREAU DU 09 DECEMBRE 2009

Le Président demande s'il y a des remarques particulières et soumet le procès verbal au vote.

##### Première résolution

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

#### 2- PRESENTATION DES COMPTES 2009 ET ARRETE DES COMPTES

Jean-Luc BEY, Commissaire aux Comptes dans la société DURAND ET ASSOCIES spécialisée dans le domaine associatif et dont le cabinet est situé 4 bis chemin de la croisière 33550 LE TOURNE se présente et explique le rôle du Commissaire aux comptes. Il rappelle que sa nomination est liée au montant des subventions publiques accordées depuis l'année 2009 à l'association qui sont supérieures à 153 K€.

Il commente le compte de résultat arrêté à 303 394 K€ et souligne que les produits d'exploitation sont en progression de 14% soit +30 000 € par rapport à 2008. Il précise que la progression des charges s'identifie principalement par l'embauche de J. François Nothias depuis juin 2009. Les fonds propres d'un montant de 16 647 € sont jugés un peu faibles, mais cela s'explique par le fait que l'Association est une jeune structure.

Il est proposé que le résultat net de 1 977 € soit affecté au report à nouveau.

Il conclut qu'à son niveau les travaux de contrôle et de vérifications des comptes sont conformes et qu'un rapport de certification en ce sens sera présenté, par ses soins, à l'assemblée générale du Pôle le 28 septembre prochain.

Stéphane Latour précise que le banquier a accordé un découvert autorisé au pôle de 15 000 €, et que le recours au prêt tel que voté en réunion de bureau précédente n'a pas été activé en l'état actuel des besoins. Par ailleurs, il demande l'autorisation de placer la trésorerie en SICAV avec une garantie de Capital. Il redonne la parole au Président.

Le Président demande s'il y a des questions et procède au vote de l'arrêté des comptes 2009.

### Deuxième résolution

L'arrêté des comptes 2009 est approuvé à l'unanimité.

## **3. PREPARATION DE L'AG EXTRAORDINAIRE du 28 septembre 2009**

### **Validation de l'ordre du jour et de l'organisation**

Le Président soumet au bureau l'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire. Diverses modifications sont apportées sur la forme notamment, les invités ne sont conviés qu'à compter de 15H15, c'est à dire à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire des adhérents, qui elle se tient de 14h à 15h00.

Par ailleurs, l'idée d'inviter une personnalité pour faire un exposé en fin d'assemblée est accueillie favorablement. Deux noms sont proposés : Le Président de l'Université de Bordeaux, nouvellement élu et Claude Roy, Conseil général de l'Agriculture de l'alimentation et des espaces ruraux à Paris.

Pierre Morlier, Vice-Président du pôle, propose de prendre les contacts en ce sens.

### **Modifications des statuts**

Stéphane Latour explique que dans le cadre de l'élargissement du Pôle de Compétitivité, d'une part et dans le but d'affiner les règles de fonctionnement de ce dernier d'autre part, Annick Larrieu-Manan a repris l'ensemble des statuts existants et élabore un projet de modifications.

Le Président indique que, vu la densité des apports et/ou corrections, le projet de modification des statuts ne sera pas validé au cours de ce bureau. Toutefois, les éléments les plus importants sont vus et débattus et des modifications sont proposées.

Il est convenu qu'Annick Larrieu-Manan transmette aux membres du bureau le document modifié, afin que ces derniers fassent remonter les corrections complémentaires éventuelles avant le prochain bureau pour une validation définitive du projet des modifications statutaires qui sera présenté à l'assemblée générale extraordinaire le 28 septembre prochain.

Le Président propose de fixer la date du prochain bureau, qui après concertation, est arrêtée au MARDI 6 JUILLET 9H15 à l'INRA de Cestas Pierroton.

## **4. ACTIVITES DE LA GOUVERNANCE**

### **Etat des Adhésions 2010**

Annick Larrieu-Manan indique que les cotisations encaissées au 6 mai 2010 sont d'un montant de 33 400 € HT sur une enveloppe mobilisable totale de 56 900 € HT. Elle souligne aussi l'arrivée de 20 nouveaux adhérents sur l'exercice 2010.

Elle demande à Jean-Michel Carnus de bien vouloir prévenir officiellement les membres du conseil scientifique qu'une erreur tarifaire s'est glissée dans la convention Cap-Forest 2009-2011 qu'ils ont signé : le montant de la cotisation des membres du conseil scientifique est de 1 500 € HT et non pas TTC comme indiqué dans le document officiel.

Le Président demande à Jean-Michel Carnus de bien vouloir lever définitivement ce quiproquo par un courrier aux membres du conseil scientifique.

Un débat s'ouvre sur l'appel à cotisation qui est envoyé systématiquement à l'issue des labellisations des nouveaux projets, aux partenaires de ces derniers qui ne sont pas adhérents du Pôle. Les règles de contribution des projets sont également mises en cause, mais Pierre Morlier indique que ce sera débattu, dans la partie « Etat sur les projets », un peu plus tard dans le bureau.

Stéphane Latour prend la parole pour dire que si l'on peut comprendre que certains partenaires ne s'acquittent pas volontiers du paiement de la cotisation au pôle, il n'en reste pas moins que cette condition est directement imposée par les règles que l'Etat impose aux pôles - elle a de plus, été votée en bureau - qu'il est tout à fait logique qu'un partenaire d'un projet soit adhérent d'une structure dont il tire bénéfice. En revanche, il dénonce que des propos excessifs et outranciers soient tenus par certaines structures auprès des salariés du Pôle, structures qui sont de surcroît membres du bureau, donc votent ces règles qu'ils contestent par ailleurs.

Annick Larrieu-Manan rappelle qu'à fin 2011 l'Etat demande aux Pôles d'arriver à un autofinancement de 50%, qu'à ce jour le pourcentage est à peine de 24%, et que les cotisations comme les contributions sont les seules ressources d'autofinancement du Pôle.

Elle indique aussi que le barème des cotisations en vigueur à Xylofutur est un des plus bas au niveau des Pôles Français.

Un débat s'engage sur les solutions permettant d'atteindre 50% d'autofinancement. Jean-Michel Carnus propose de valoriser le temps passé par les principaux acteurs associés aux commissions ou comités du pôle et qui sont salariés au sein de leur entité adhérent du pôle.

### **Actions de communication**

Stéphane Latour présente l'étude COBRA initiée en coordination avec la DIRECCTE et le CRA : elle porte sur la Construction Bois en Aquitaine, dans le cadre de la promotion des produits bois dans la construction. COBRA vise à faire un état du marché de la construction bois et du bois dans la construction en Aquitaine. Cette enquête menée par 3 prestataires qui sont le FCBA, CARON Marketing et SOIE, interviendra tant au niveau de l'offre que de la demande. De nombreux acteurs de la filière bois en Aquitaine seront interrogés que ce soit les industriels mais également des constructeurs et des Maîtres d'ouvrages.

Le budget global de cette étude s'élève à 175 000 € dont 80% seront subventionnés à parts égales par la DIRECCTE et le CRA. Les 20% restant (autofinancement) seront constitués des valorisations du temps de travail des structures : Xylofutur, AFCOBOIS, FIBA et CEBATRAMA. Le portage de cette étude est confié à Xylofutur.

Annick Larrieu-Manan précise que dans les dossiers distribués aux membres du bureau se trouve le détail de toutes les actions de communication événementielle à venir. Elle fait un tour d'horizon et souligne entre autre :

- L'exposition Innovapin sur le stand du pôle Xylofutur à la Foire Internationale de Bordeaux, du 8 au 17 Mai 2010
- la 4<sup>ème</sup> édition des Trophées aquitains de Design Industriels - TADI 2010, (Budget 25 900€)
- la 2<sup>ème</sup> Edition des RENCONTRES NATIONALES FORET - BOIS - CONSTRUCTION, 5 novembre 2010 à Bordeaux, (Budget 45 500€)
- le Salon VIVONS BOIS, à Bordeaux du 05 au 08 Novembre 2010
- Les Trophées de l'Innovation et de la Collaboration Technologique en indiquant que le Pôle de Compétitivité Xylofutur a été chargé par le Conseil Régional Aquitaine d'organiser l'édition 2010, (Budget (56 187€)

### **Troisième résolution**

Le bureau valide le lancement de ces actions.

Enfin Annick Larrieu-Manan annonce que le Journal Esprit des Bois nouvelle formule paraîtra fin juin 2010 : document de 16 pages environ, dont la réalisation est confiée à un professionnel il sera entièrement réactualisé dans le fond et la forme. Trois rubriques y seront désormais présentées :

- La Gouvernance Xylofutur,
- Le Conseil Scientifique de Xylofutur ,
- La Fiba.

### Etat sur les projets

En préambule, Pierre Morlier indique qu'un nouvel Appel à projet créé par le CRA, intitulé Eco Innovation, est richement doté et a une vocation scientifique / fondamentaliste.

### Résultat de l'appel d'offre du 19 avril 2010

Jean-François Nothias indique que le pôle a labellisé 25 projets au printemps 2010 ce qui porte à 71 le nombre total de projets labellisés à ce jour. 5 projets ont été labellisés par procédure « électronique ». La liste des projets mise à jour ainsi que les tableaux détaillés des projets labellisés sont joints au dossier des participants. Les 71 projets labellisés représentent une assiette globale de 91 M€ correspondant à 33 projets financés représentant 34 M€ d'assiette globale dont 17 M€ d'aides obtenues.

### Fonctionnement des commissions et comité de sélection et de validation des projets

Yves Lesgourgues prend la parole pour exprimer le mal-être ressenti par différents membres de la commission pour l'instruction des projets après validation de ceux-ci par le Conseil Scientifique.

Il précise :

- qu'avoir une information des projets aux plans scientifiques et fondamentaux est nécessaire à la bonne instruction des projets par les intéressés dans les commissions,
- il faut ajuster la liaison recherche-industrie,
- amener les chercheurs à identifier l'impact réel des projets de recherche pour l'industrie,
- le cœur du métier du Pôle est l'innovation à court et moyen terme.

Un débat s'ouvre, Pierre Morlier rappelle que, suite à la constitution du Conseil Scientifique il avait été décidé que les porteurs de projet ne soient entendus qu'une seule fois :

- pour les projets « recherche » (ANR, CCRDT, ....), par le Conseil Scientifique qui écrit un rapport pour la commission adéquate, laquelle statue finalement sur l'intérêt du dossier pour le Pôle et sa stratégie.
- pour les projets «collaboratifs» (FUI) ou de Développement Industriel, par la Commission adéquate qui aura reçu l'avis du Conseil Scientifique.

Pierre Morlier propose de réfléchir à l'optimisation de cette organisation qui ne permet pas aux membres des commissions de délivrer la labellisation sereinement par rapport à la connaissance des projets.

Une nouvelle organisation sera soumise par Pierre Morlier lors du prochain bureau le 6 juillet.

### Etat des versements des contributions

Jean-François Nothias prend la parole pour faire part des difficultés qui apparaissent lors des signatures du contrat entre le pôle et le porteur et partenaires de projets, notamment l'engagement à verser la contribution. C'est tout aussi mal vécu que les adhésions annuelles qui sont demandées aux porteurs de projet et à leurs partenaires. A noter d'ailleurs que dans les faits, les contributions demandées ne sont pas - en général et sauf exception - versées pour les « petits » projets (inférieurs à 1 M€) type financement région. Les demandes et modalités du

pôle « passent » d'autant moins bien que certains autres pôles ne sont pas aussi exigeants, ce qui peut engendrer un arbitrage en cas de co-labellisation.

Un débat s'ouvre et plusieurs pistes de réflexion sont évoquées. L'idée générale est d'être à la fois ferme tout en restant attractif pour les bons projets et les nouveaux partenaires, en particulier hors région Aquitaine. Afin de faciliter la démarche des porteurs de projet, Guillaume Chantre propose un seul contrat entre le porteur de projet et le pôle ce qui allègerait la gestion administrative du projet. Il propose également que l'adhésion soit effective une fois le projet financé. Henry Chaperon propose que le porteur intègre dès le départ la contribution dans son budget. Stéphane Latour propose que la contribution ne soit pas attribuée spécifiquement au projet mais qu'elle permette de financer la communication générique sur l'ensemble des projets du pôle. Ceci permettrait d'intégrer les contributions à l'autofinancement du pôle (sauf pour les projets ANR). Dans le même état d'esprit, afin de véhiculer une image positive vis à vis des porteurs de projet, Jean-François Nothias évoque également la possibilité d'une contribution forfaitaire par tranche de montant de projet qui serait réglée par le porteur pour l'ensemble des partenaires. Une proposition sera faite au prochain bureau.

### Projets de conventions de partenariat :

Jean-François Nothias présente les principaux partenariats et fait un point sur :

- le programme ABER (cf présentation dans le dossier remis à chaque membre du bureau), Atlantique Bois Eco-Rénovation, initié et coordonné par Xylofutur associé au pôle PGCE, a pour objectif de faire émerger des projets collaboratifs permettant aux PME d'être plus compétitives pour accéder au marché de la rénovation du bâtiment par des systèmes innovants ossature bois issus de ressources forestières locales.
- Cluster Eco-Habitat (cf présentation dossier) : ce partenariat vise à promouvoir et développer l'utilisation des ressources forestières locales, en particulier le pin maritime mais aussi dans une moindre mesure le peuplier (en Poitou-Charente) et le chataignier.
- Arosha : événement proposé par Pierre Morlier sur le thème « logement social : un marché émergent pour le bois - construction » prévu semaine 38 au Conseil Régional.
- Les conventions de partenariat Innovalis et Créadh : L'objectif est de coordonner le montage et la détection de projets. Le bureau considère que ce serait une bonne chose afin de clarifier qui fait quoi.

### Quatrième résolution

Le bureau valide l'état des projets labellisés et les grands principes des projets de partenariats Aber, Cluster Eco-Habitat, Arosha, Innovalis et Créadh.

### Plateforme mutualisée d'innovation Xyloforest

Pierre Morlier explique qu'avec Jean-François Nothias, il a présenté au MAAP le projet de plateforme Xyloforest auquel le Conseil régional d'Aquitaine est également associé.

Ce projet qui reprend les 3 grandes thématiques du Pôle, Forêt-Bois et Chimie Verte est ensuite présenté par Jean-Michel Carnus aux membres du Bureau.

### QUESTIONS DIVERSES

#### ➤ **Audit d'intelligence Economique**

Annick Larrieu-Manan informe le bureau qu'à l'initiative de Dominique Schmitt, Préfet de Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Région Aquitaine, un colloque a été organisé par le Comité Régional d'Intelligence Economique Territorial sur le thème « La protection du patrimoine immatériel, scientifique, technique et industriel ». Les Pôles seront audités cette année sur leurs systèmes d'information afin d'améliorer la protection informatique.

L'Ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 12h30